

# Le compteur Linky s'y frotte s'y pique

Les nouveaux compteurs seront omniscients, obligatoires, gratuits... Et dangereux ?

**O**N n'y croyait plus : Linky, ce compteur électrique « communicant » capable de transmettre votre consommation électrique à dix minutes près à ERDF, arrive ! La loi sur la transition énergétique va généraliser son déploiement. A partir de la fin de l'année, une première vague de 3 millions de Linky va déferler. Et d'ici à 2021 nos 35 millions de vieux compteurs auront tous été remplacés. Génial ?

Surtout pour ERDF, qui les pilotera à distance et qui n'aura plus besoin d'envoyer des techniciens sur place pour relever les consommations, procéder à des mises en service ou à des coupures. « Les bénéficiaires engendrés permettront de rembourser les 5 milliards d'euros que va coûter le déploiement de Linky. De fait, cela ne coûtera rien à l'usager », promet Bernard Lassus, directeur du programme Linky à ERDF. Tournée générale ?

« Cela signifie surtout que, ces bénéficiaires, l'usager n'en verra pas la couleur. Sa facture ne baissera pas d'un centime, donc, d'une certaine manière, il va payer pour Linky », explique Nicolas Mouchnino, de l'UFC-Que choisir. D'accord, mais ce compteur va forcément permettre de faire des économies d'électricité ! « Non, Linky permettra seulement d'établir des factures sur une base de consommation en temps réel, et non en différé comme c'est le cas aujourd'hui », tacle Jean-Luc Dupont, président du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,

département pilote dans lequel 85 000 Linky ont déjà été expérimentés. Et de brandir une enquête de satisfaction réalisée en 2011 par son syndicat auprès de 1 500 ménages qui ont testé Linky : 61 % des personnes interrogées ne sont « pas convaincues de son utilité ». Et 19 % d'entre elles ont eu des soucis avec leur disjoncteur ou leurs appareils électriques, qui se sont mystérieusement déréglés.

Qu'importe ! les fournisseurs d'électricité, EDF, Direct Energie et autres, se frottent les mains en pensant à toutes les offres personnalisées et payantes dont ils vont pouvoir bombarder leur clientèle (relevés journaliers, hebdomadaires...). A condition, bien sûr, que les clients les autorisent à mettre la main sur leurs données personnelles avec toutes leurs habitudes de consommation. « Que ce soit l'accès, le stockage ou la gestion de ces données confidentielles, rien n'est encore réglé. On vole à vue et on va se battre pour que ça reste dans la poche de l'usager », prévient l'UFC-Que choisir.

A propos, comment ce diable de compteur va-t-il s'y prendre pour communiquer à distance ? C'est tout bête : ERDF va injecter dans nos lignes électriques du courant porteur en ligne (CLP), lequel émettra des radiofréquences, pour envoyer et recevoir des données. « Et, comme ils n'ont pas prévu de blinder les lignes, tout le circuit électrique de nos maisons, les appareils ménagers, les prises, tout cela va émettre en permanence des rayonnements,



affirme Etienne Cendrier, de l'association Robin des toits. Alors que ces radiofréquences émises par Linky sont classées cancérigènes possibles depuis le 31 mai 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS. »

## «Aucun risque sanitaire aigu»

Le risque sanitaire est-il sérieux ? « Une expertise a été menée par le Criirem, le Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques. Elle a montré qu'il n'y aurait ni risque sanitaire aigu ni risque d'effet physiopathologique à craindre du fait des ondes émises par le compteur Linky », a martelé à l'Assemblée nationale, le 20 mai, Sabine Buis, députée PS de l'Ar-

dèche et corapporteuse du projet de loi sur la transition énergétique. Sauf que « l'utilisation qui a été faite de ce rapport est totalement malhonnête, s'indigne Catherine Gouhier, secrétaire générale du Criirem. Car, oui, le risque sanitaire (cancer, électrosensibilité) à long terme est bien réel avec Linky ». Plusieurs associations, dont la très solide Priartém, viennent par ailleurs de réclamer un moratoire sur le déploiement de ces compteurs intrusifs, « dans l'attente d'une expertise digne de ce nom ».

Heureusement que, selon ERDF, « l'usager pourra toujours refuser Linky et garder son vieux compteur ». « N'importe quoi, rétorque Jean-Luc Dupont, les compteurs sont la propriété des collectivités locales, l'usager n'a pas son mot à dire. »

Et si on équipait Linky d'un détecteur de mensonges...

**Professeur Canardeau**